



Fixit 621

Enduit de fond léger pour soubassement

Utilisation: Fixit 621 est un enduit de fond chaux-ciment léger pour soubassements, pour l'extérieur. Lors d'une plus forte sollicitation par l'humidité dans la zone du soubassement, appliquer préalablement Fixit 346 Pont d'adhérence quartz spécial, mélangé avec de l'additif au ciment et passer au peigne horizontalement avec une truelle à dents de loup.

Propriétés:

- Enduit de fond efficace pour la construction et la rénovation
- Très bonne solidité, applicable en une étape de travail

Mise en œuvre:



Données techniques	
N° d'art.	2000952277
Type d'emballage	
Unités par emballage	30 unité/pal
Quantité par unité	30 kg/unité
Adjonction d'eau	9 - 11 l/sac
Consommation	env. 1,15 kg/m ² /mm
Délai de mise en œuvre	30 - 45 min
Épaisseur de couche	intérieur min. 10 mm, extérieur min. 15 mm sur maçonneries en briques légères et thermo-isolantes extérieur min. 18 mm
Masse volumique à sec	< 1.300 kg/m ³
Résistance à la compression (28 jours)	≤ 5 N/mm ²
Résistance à la flexion (28 jours)	≥ 1,5 N/mm ²
Module d'élasticité	< 5 kN/mm ²

Composition:

- Liants : chaux hydraté blanche, ciment
- Agrégats : sable silico-calcaire granulométrie 0 - 1 mm, granulé de polystyrène
- Additifs : agent de rétention d'eau, entraîneur d'air, agent hydrofuge

Généralités: Observer les règles générales de la construction, les fiches respectives de l'association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres ASEPP, la norme SIA 242 « Plâtrerie, crépissage, construction à sec » et les informations de cette fiche technique.

Mise en œuvre: Fixit 621 peut être mis en œuvre avec toutes les machines à enduire usuelles ou à la main. Sur les maçonneries thermoisolantes, projeter une première couche sans application préalable d'un préglacage ciment et terminer frais sur frais avec l'enduit de consistance normale. Si l'épaisseur de couche exige un enduit de fond en plusieurs couches, chaque couche d'enduit doit être rendue bien rugueuse avant le durcissement. Éliminer les éventuelles couches laitances. Un tissu d'armature doit être prévu sur les maçonneries hautement isolantes avec une conductivité thermique de ≤0,1 W/mK. Enrober un treillis d'armature à mailles serrées avec 3 à 5 mm de Fixit 460 ou Fixit 461. Les joints de l'armature doivent se chevaucher de 10 cm.

Traitement ultérieur: Lors de conditions atmosphériques extrêmes, prendre les précautions nécessaires pour protéger les couches fraîches (ombrager, humidifier, protéger de la pluie etc.).

Stockage: Stocker sur des rayonnages en bois, au sec. Peut être stocké pendant au moins 12 mois. Le comportement de prise peut changer après le dépassement de la durée de stockage minimale.



Fixit 621

Enduit de fond léger pour soubassement

Remarques particulières: Ne pas mettre en œuvre en dessous de +5 °C (air et support).
Aux raccords de différents matériaux (p.ex. aux linteaux de fenêtre ou béton/maçonnerie), poser préalablement un non-tissé de séparation Fixit et fixer mécaniquement un treillis d'armature métallique Armanet.
Le {produit} doit être complètement séparé sur la ligne de terrain avec une coupe capillaire. Les zones situées en-dessous de la ligne du soubassement doivent être recouvertes d'une couche de protection contre l'humidité, par exemple Fixit 373 Multiflex 2 K.

Dispositions générales: Cette fiche technique remplace toutes les versions précédentes de la fiche relative à ce produit. Les données de cette fiche technique ont été rédigées soigneusement et consciencieusement, sur la base des connaissances et de l'expérience acquises à ce jour, et se rapportent à une application courante. Les données fournies sont sans garantie quant à leur exactitude et à leur exhaustivité et excluent toute responsabilité. Elles ne justifient également aucune relation juridique contractuelle ni aucune obligation secondaire. Les clients et utilisateurs restent seuls responsables de vérifier que les produits sont adaptés à l'utilisation envisagée. Vous trouverez l'état actuel de nos fiches techniques sur notre site Internet ou vous pouvez les obtenir auprès du service compétent.